

Reconnaissance AEAI N° 25127

Titulaire

FeuerschutzTeam AG Kirchstrasse 3 5505 Brunegg Schweiz **Fabricant**

FeuerschutzTeam AG 5505 Brunegg Schweiz

Groupe 222 - Vitrages verticaux

Produit FST VITRAGE FIXE EI90 100MM

Description Cloison avec cadre en bois dur (E=100mm), vitrage SGG CONTRAFLAM 90 (E=43mm,

Lmax=3000mm, Smax=4,5m2)

Utilisation El 90

Htest=3060mm

Utilisation voir pages suivantes

Documentation IBS, Linz: Rapport d'essai '13041605' (29.07.2013)

Conditions d'essai EN 1363-1, EN 1364-1

Appréciation Classe de résistance au feu El 90

Durée de validité31.12.2029Date d'édition05.09.2024Remplace l'attestation du03.07.2019

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé Konrad Häusler



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Reconnaissance AEAI n° 25127
Requérant : FeuerschutzTeam AG

Durée de validité : 31.12.2029 Date d'édition : 05.09.2024

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, annexe A, chapitre A5.

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité. Les autres modifications ne sont pas autorisées.

- Diminution des dimensions linéaires des vitres.
- Modification du ratio géométrique des vitres sous réserve que la plus grande dimension de la vitre et sa surface ne soient pas augmentées.
- Diminution de la distance entre montants ou traverses.
- · Diminution des entraxes des fixations.
- · Augmentation des dimensions des montants du châssis.
- Modification de l'angle de l'installation supérieure à 10° par rapport à la verticale.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3m et avec un bord vertical libre.

Exigence remplie: Bmax=illimitée

EXTENSION EN HAUTEUR

Aucune extension en hauteur n'est permise au-delà de la hauteur d'essai: Hmax=3060mm

VARIANTES

Les variantes sont réglées dans le document ci-après:

Prüfbericht IBS Linz n° 13041605 du 29.07.2013

Vitrage SGG CONTRAFLAM 90 (40mm, Lmax=2500mm, Amax=3,75m2)